



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 109019

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le service de soins infirmiers à domicile d'Ossun (SSIAD). Ce dernier est toujours dans l'attente du financement de 15 places malgré l'accord favorable donné en 2003. Faute de financement de l'assurance maladie, les demandes de création ou d'extension de SSIAD ont été classées par ordre d'ancienneté, en conséquence de quoi le SSIAD d'Ossun est classé en 1^{re} position. Cette situation est préjudiciable aux associations d'aide à domicile, notamment l'ADMR, qui ne peuvent répondre aux besoins avérés sur le secteur rural, d'autant que pour l'exercice 2007, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie n'a validé aucune place de SSIAD ni aucune place en EHPAD pour le département des Hautes-Pyrénées. En conséquence, elle lui demande dans quels délais les crédits d'assurance maladie seront débloqués pour permettre la mise en oeuvre des postes de SSIAD, notamment pour le canton d'Ossun.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109019

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11545